

RÉVISION DU SCOT DU VAURAIS

DÉBAT DU PAS

26 JUIN 2025



Introduction



Rappel règlementaire

Article L141-3 du Code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement stratégique définit les **objectifs de développement et d'aménagement** du territoire à un **horizon de vingt ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le Projet d'Aménagement Stratégique

Le Projet d'Aménagement Stratégique

Prendre en compte le dérèglement climatique et la fragilité des ressources



Axe 1
Protéger et valoriser les capacités et ressources du territoire



Axe 2
Organiser le
développement selon une
armature tenant compte
des grands projets et des
capacités du territoire



Axe 3
Garantir l'attractivité
territoriale en
préservant les grands
équilibres territoriaux
et environnementaux



Des outils de préservation de la ressource en eau déjà existants

Enjeux

- Préserver les masses d'eau superficielles des polluants ;
- Restaurer la qualité écologique des masses d'eau dégradées ;
- Tenir compte des effets potentiels du dérèglement climatique sur la ressource en eau, agricoles et sylvicoles ;
- Encourager des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement permettant de consolider la résilience du territoire face au dérèglement climatique;
- Protéger les motifs agro-paysagers sur le territoire.



Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

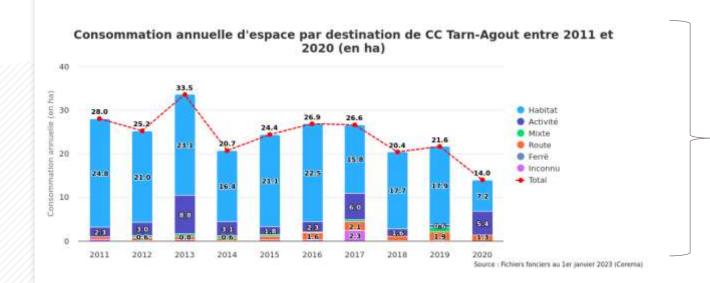


Enjeux

- Préserver les richesses écologiques du territoire;
- Préserver et renforcer les milieux naturels d'intérêt multi-trame et plus spécifiquement les vallées de l'Agout et du Tarn ;
- Préserver les infrastructures agroécologiques permettant d'assurer des espaces relais pour la biodiversité.



S'appuyer sur l'armature naturelle pour protéger les éléments de biodiversité



Une consommation d'espace a prendre en compte

Enjeux

- La préservation des sols pour leurs fonctionnalités
- Réduire la consommation d'espace pour préserver la qualité de vie



Protéger les sols au titre de leurs fonctionnalités écologiques



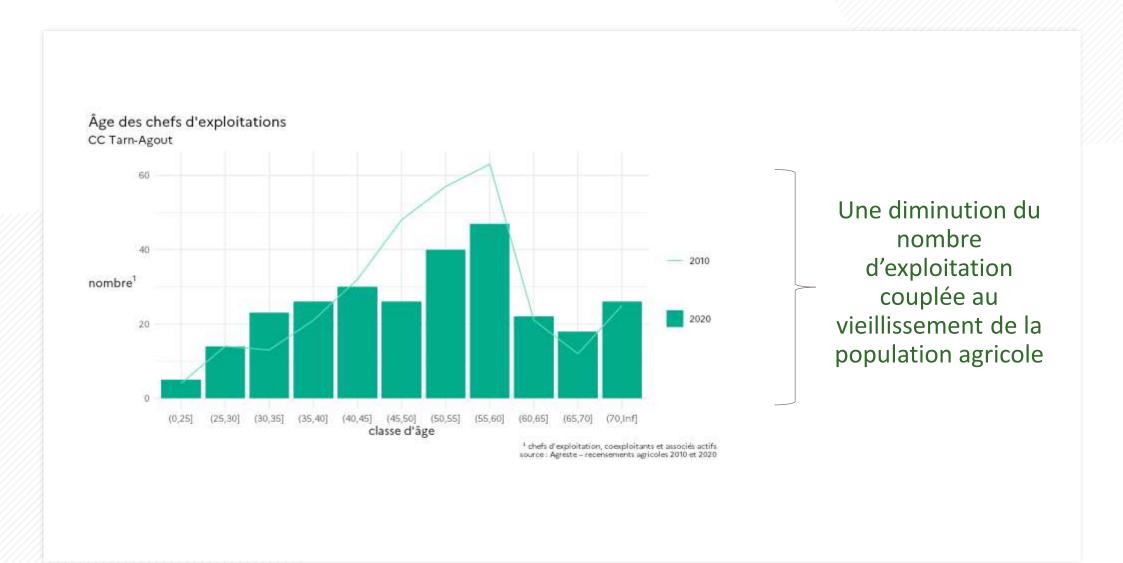
Des risques présents et bien connus des populations et des élus

Enjeux

- La prise en compte des risques naturels et technologiques dans les choix d'urbanisation, et notamment le risque inondation;
- La préservation des espaces de mobilité des cours d'eau (zones d'expansion de crues, espaces de mobilité) pour limiter l'intensité des épisodes d'inondation.
- La préservation des boisements et des motifs agro-naturels jouant un rôle majeur dans l'infiltration des eaux mais aussi dans le maintien des sols et la lutte contre l'érosion;
- La prise en compte des effets cumulés des risques naturels dans un contexte de dérèglement climatique



Réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et développer ses capacités de résilience

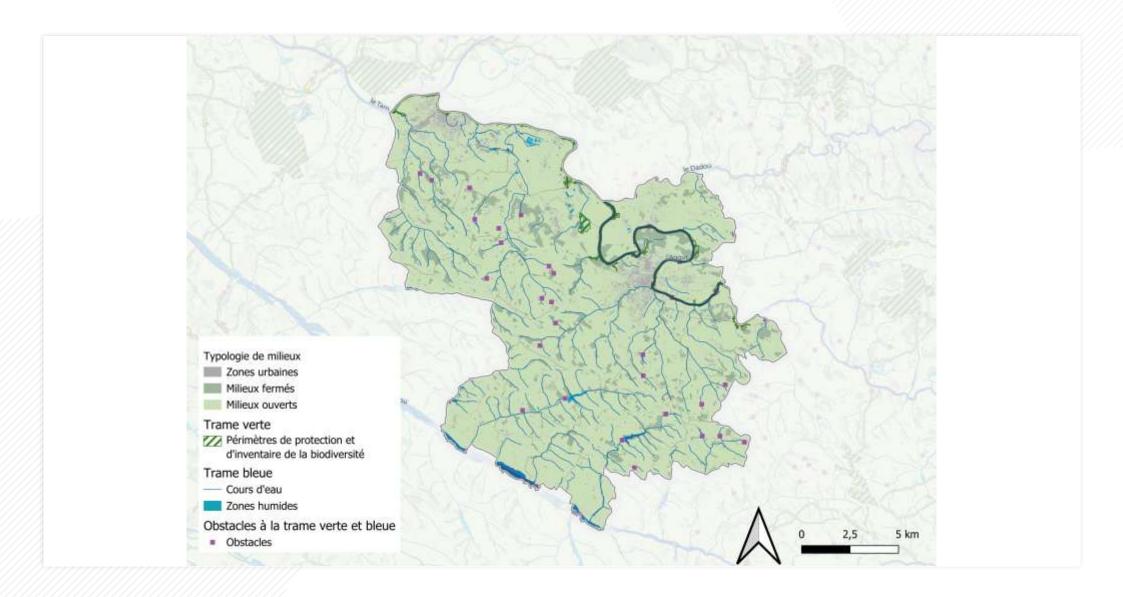


Enjeux

- Diversifier la production locale;
- Identifier les secteurs agricoles à préserver afin de donner une plus grande lisibilité au territoire et à l'exploitant ;
- Favoriser une cohabitation entre les secteurs agricoles et l'urbanisation du territoire;
- Réduire la dépendance aux filières longues et extérieures au territoire ;
- Faciliter l'accès au foncier agricole ;
- Valoriser les pratiques qui préservent les ressources naturelles ;
- Valoriser la production locale au travers des circuits de proximité.

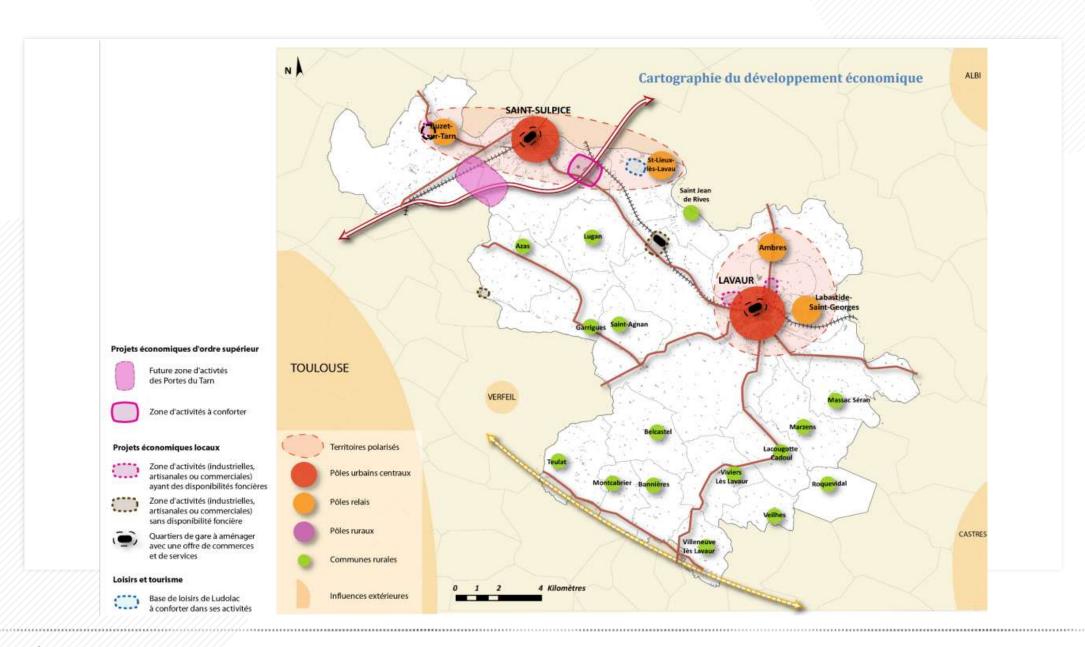


Assurer la transition alimentaire du territoire

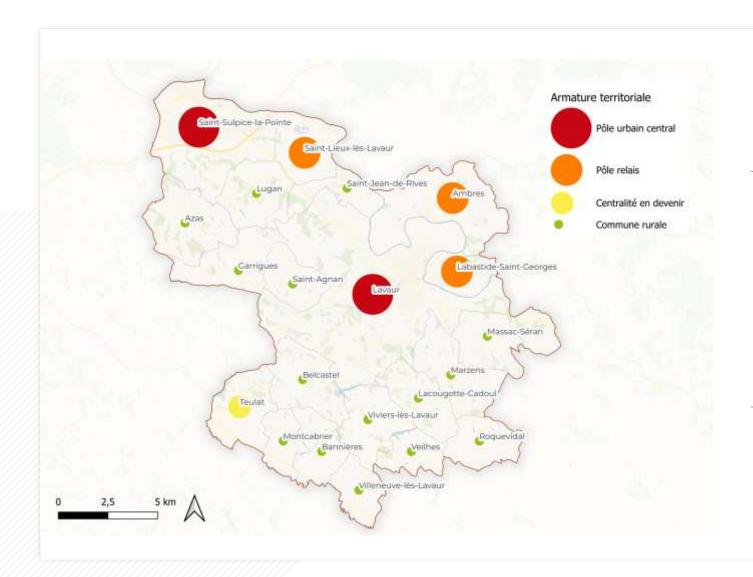


Commune	Populati on 2021	Score	Emplois 2021	Score	BPE 2021	Score	Total	Typologie
Lavaur	10830	108	6384	255	184	37	400	Pôle urbain central
Saint-Sulpice-la- Pointe	9576	96	3298	132	110	22	250	Pôle urbain central
Labastide-Saint- Georges	1968	20	191	8	30	6	33	Pôle relais
Ambres	1036	10	136	5	24	.5	21	Pôle relais
Saint-Lieux-lès-Lavaur	1195	12	770	- 4	21	4	21	Pôle relais
Azas	673	.7	63	3	9	- 2	11	Pôle relais
Massac-Séran	462	5	7.3	3	12	2	10	Pôle relais
Saint-Jean-de-Rive≤	519	5	39	2	6	T	8	Commune rurale
Teulat	477	5	35		7	1	8	Commune rurale
Saint-Agnan	285	- 3	56	2	10	2	7	Commune rurale
Lugan	420	- 4	26	3	8	2	17	Commune rurale
Marzens	312	3	53	2	6	1	6	Commune rurale
Garrigues	302	3	37		5	T	6	Commune rurale
Montcabrier	326	3	23	1	-6	1	5	Commune rurale
Belcastel	236	2	24		6	1	- 5	Commune rurale
Bannières	208	2	41	2	3	1	- 4	Commune rurale
Viviers-lès-Lavaur	252	3	27	- 1	3	1	- 4	Commune rurale
Villeneuve-lès-Lavaur	138	1	20	1	5	1	3	Commune rurale
Lacougotte-Cadoul	180	2	14	7	4	1	3	Commune rurale
Veilhes	151	2	21	1	2	0	3	Commune rurale
Roquevidal	132	1	20.	- 1	- 1	0	-2	Commune rurale

Une armature
territoriale
« statistique » à
transformer en projet
politique : basée
uniquement sur le
niveau de
population, emploi et
équipement de
chaque commune.
Ne reflète pas le
projet politique.



2 L'armature territoriale actualisée



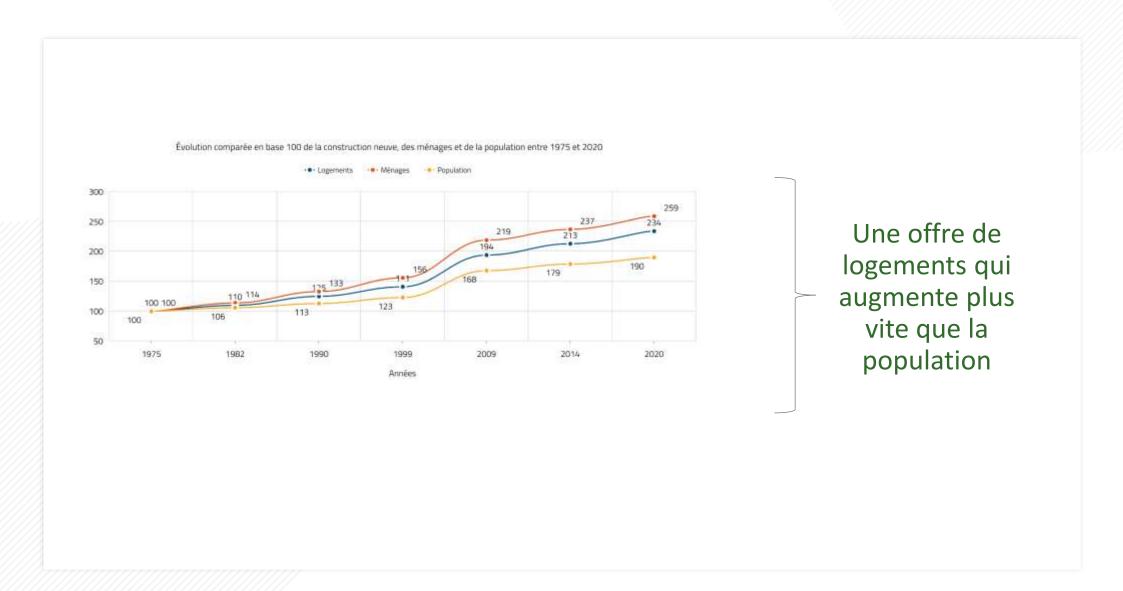
Une armature territoriale du projet politique, intégrant les projets territoriaux et extra-territoriaux

Enjeux

- Assurer un développement cohérent
- Maintenir la structure actuelle du territoire, et les pôles bien identifiés
- Tenir compte des ambitions de développement et des projets territoriaux et extroterritoriaux

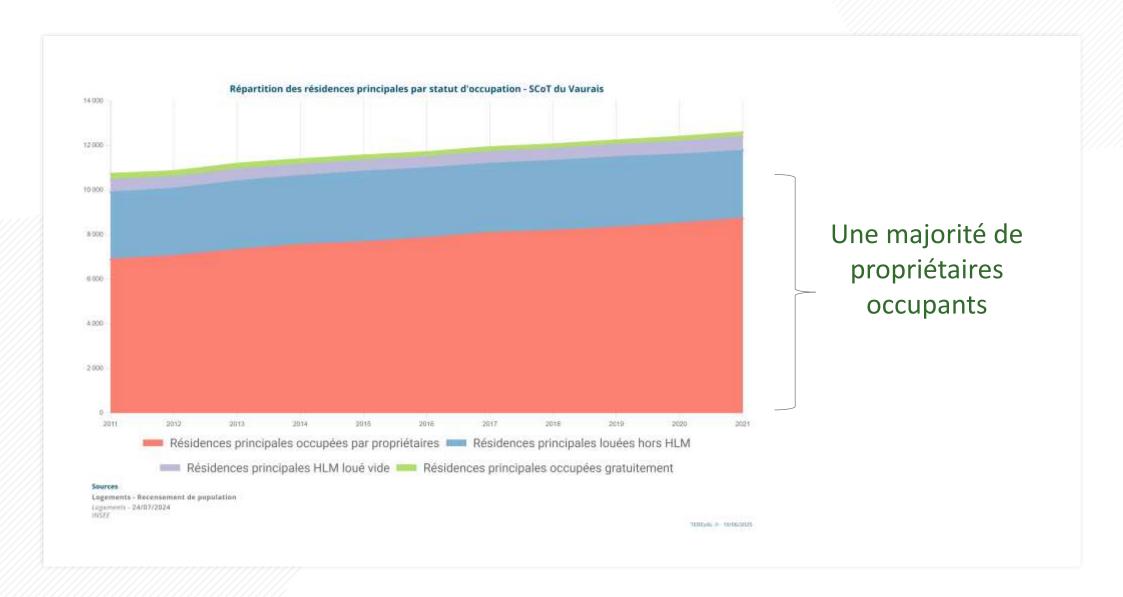


Ajuster l'armature territoriale aux réalités de fonctionnement actuelles et futures



02

2. Organiser le développement selon une armature tenant compte des grands projets et des capacités du territoire



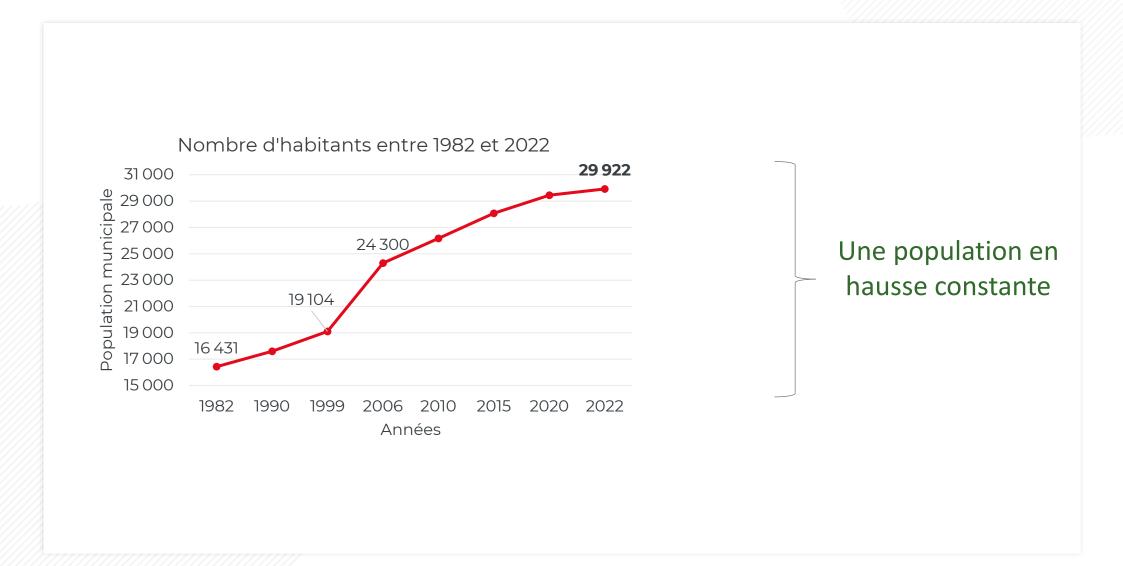
Enjeux

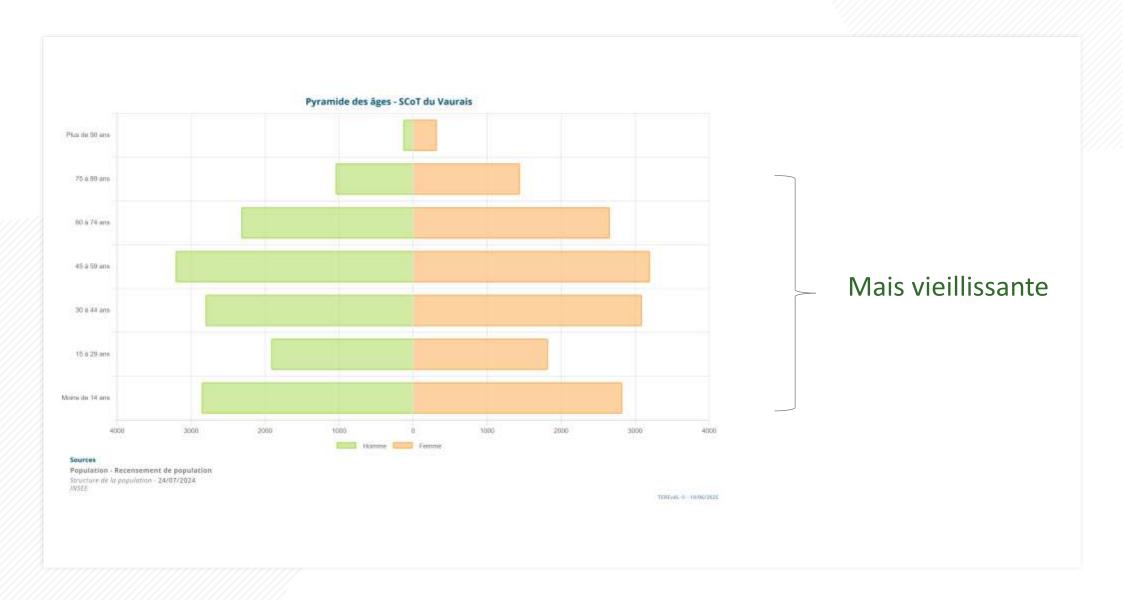
- Accompagner la diversification de l'offre vers de plus petites typologies pour répondre aux besoins de la population, dans un contexte de mutation sociodémographique (desserrement des ménages, vieillissement de la population, hausse du nombre de ménages d'une personne...)
- Poursuivre la réhabilitation globale du parc, en accord avec les objectifs d'éradication des passoires thermiques prônés par la Loi Climat & Résilience ;
- Adapter le parc de logement à un public vieillissant ;
- Travailler sur la résorption de la vacance structurelle de plus de deux ans notamment dans les communes « pôles » du territoire du SCoT
- Prioriser le développement de logements dans le tissu existant (dents creuses, logements vacants, potentiels de réhabilitation), avant d'envisager de nouvelles extensions urbaines
- Varier les formes urbaines dans un souci d'économie du foncier

|

Proposer un modèle d'aménagement durable, respectueux de l'identité locale et de la qualité de vie associée 02

2. Organiser le développement selon une armature tenant compte des grands projets et des capacités du territoire



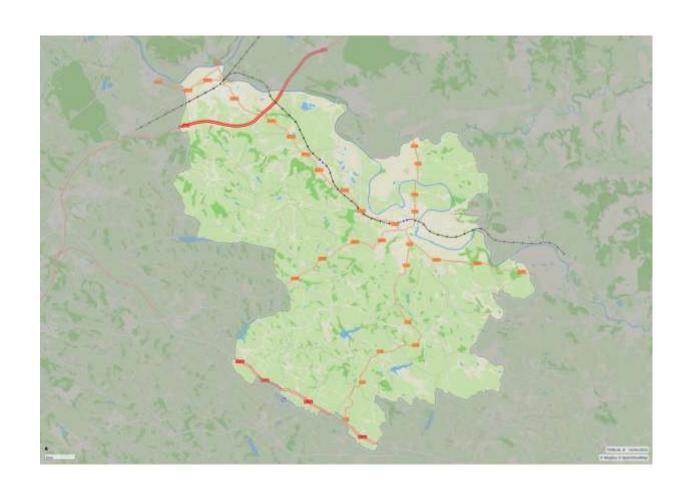


Enjeux

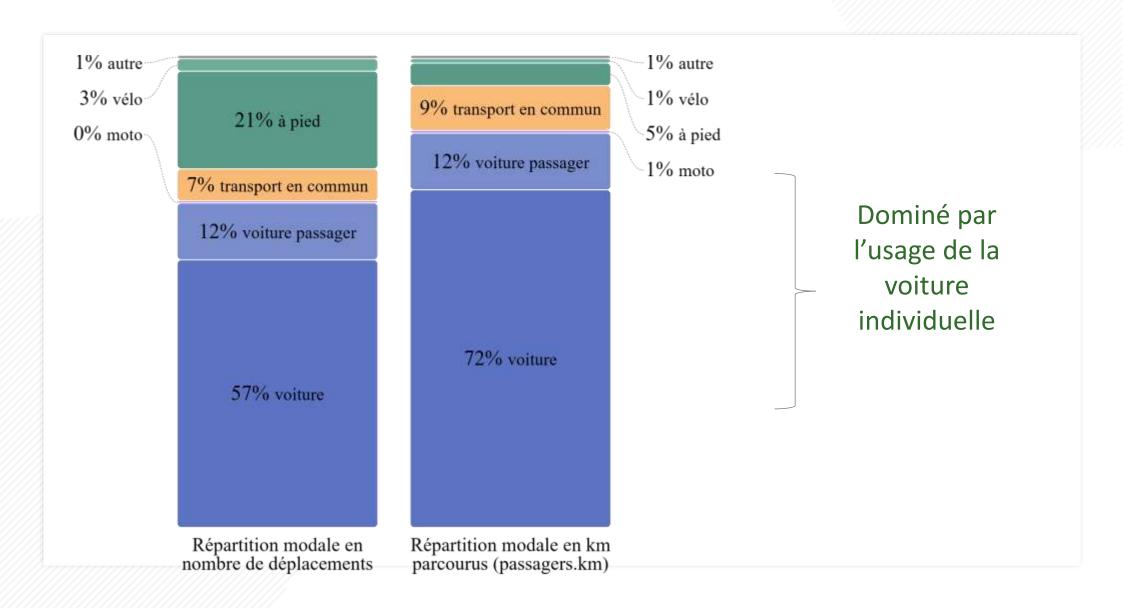
- Accompagner la croissance démographique par la mise à disposition d'équipements et de services répondant aux besoins croissants de la population;
- Accompagner le phénomène de vieillissement de la population et les impacts de ce phénomène sur les besoins de la population du territoire;
- Garantir une croissance démographique en accord avec le rôle de chaque commune au sein de l'armature territoriale;
- Garantir le développement du territoire et l'accueil de population tout en préservant les ressources et la qualité de vie sur le territoire

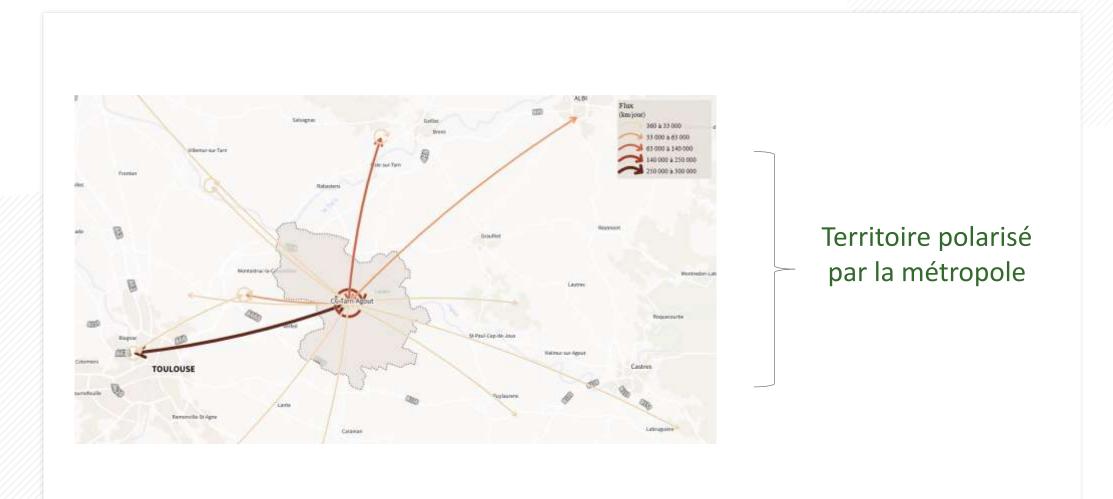


Adapter le besoin en logements aux situations communales et aux ambitions de croissance démographique



Un territoire accessible, bien desservi par les infrastructures de transport



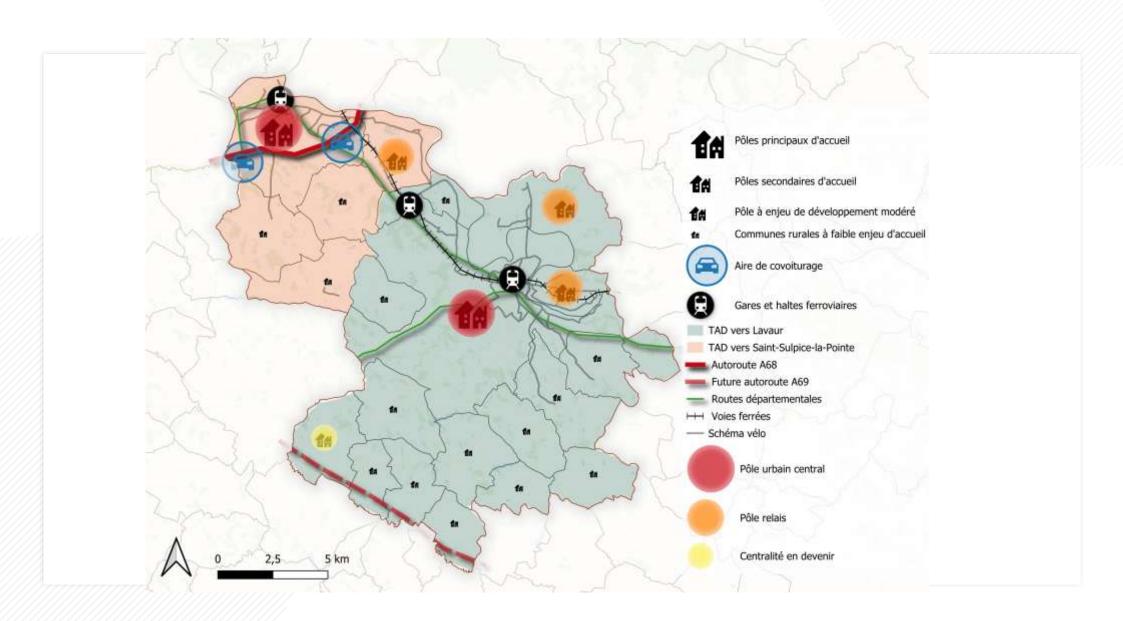


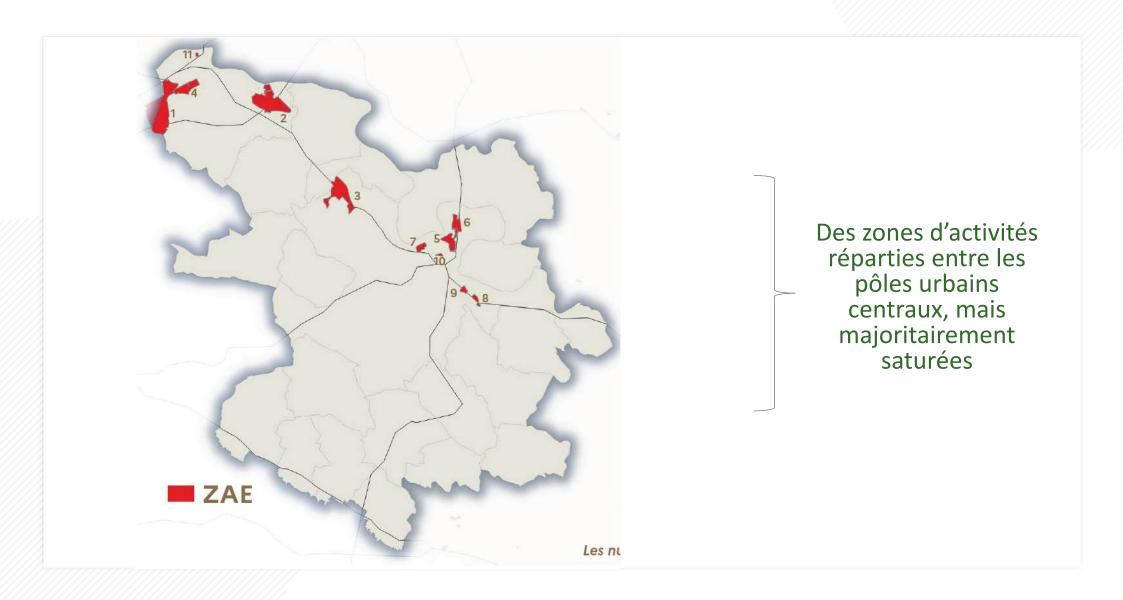
Enjeux

- Renforcer le rôle des gares comme véritable alternative à la voiture ;
- Faire cohabiter les différents modes de déplacements sur le territoire à travers une offre coordonnée ;
- Développer le covoiturage et implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques au sud du territoire ;
- Diminuer l'utilisation des voitures individuelles pour fluidifier le trafic sur les axes routiers;
- Anticiper les impacts spatiaux et fonctionnels liés à l'arrivée de l'autoroute A69.
- Inciter au développement d'aménagements pour modes doux dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement (traversée de bourg, extensions urbaines, etc.)
- Développer l'emploi et l'activité sur le territoire pour réduire les déplacements vers l'extérieur

↓

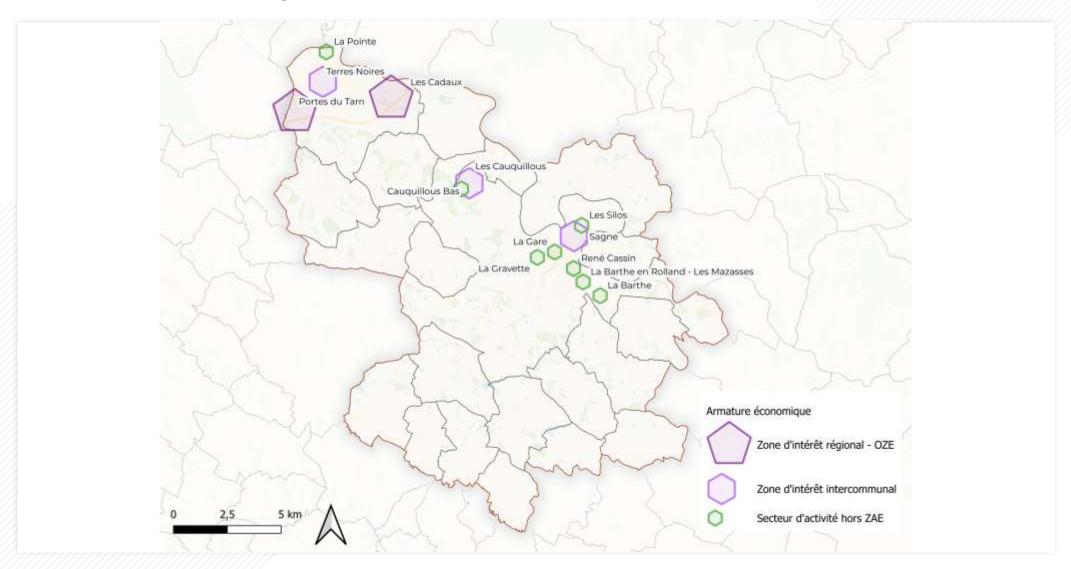
Mettre les questions de mobilité et d'intermodalités au cœur du projet de territoire





Le Projet d'Aménagement Stratégique

L'armature économique



Enjeux

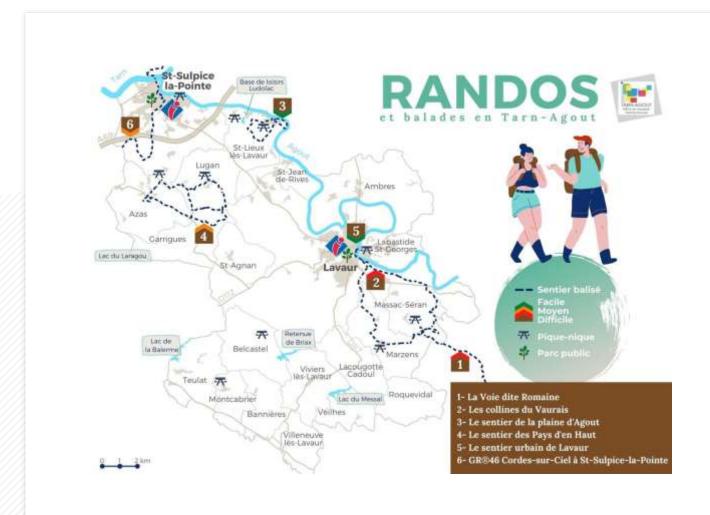
- Garantir l'implantation de nouvelles activités économiques au regard des disponibilités foncières réellement mobilisables et disposer de foncier ouvert pour les petites entreprises;
- Préserver l'emploi local dans une logique d'optimisation des déplacements domicile-travail
- Maintenir les commerces de proximité;
- Limiter le développement des commerces en dehors des centres-villes ;
- Permettre le développement et le renforcement des commerces dans les pôles relais.



Maintenir le positionnement économique du territoire

02

3. Garantir l'attractivité territoriale en préservant les grands équilibres territoriaux et environnementaux



Un potentiel touristique important: sentiers de rando, Ludolac, etc.

Enjeux

- Prendre appui sur les potentialités du territoire pour pleinement développer et tirer parti de l'activité touristique
- Développer une offre de tourisme vert autour des sentiers de randonnées



Renforcer le secteur touristique pour exploiter pleinement le potentiel du territoire



0.7 équipements culturels pour 1000 habitants



1,2 équipement d'enseignement (primaire et secondaire) pour 1000 habitants



5,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants



4 équipements sportifs pour 1000 habitants



81.5 places d'accueil de jeunes enfants pour 100 enfants de moins de 3 ans



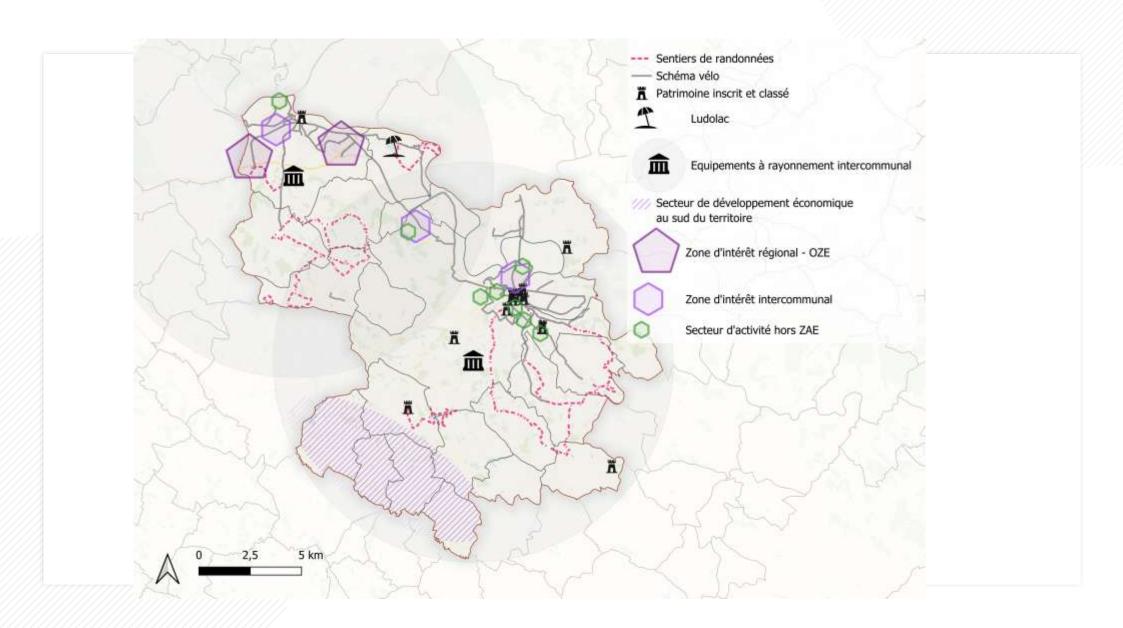
4,9 équipements commerciaux pour 1000 habitants Un niveau d'équipement suffisant pour le territoire, essentiellement concentré à Saint-Sulpice-la-Pointe et Lavaur

Enjeux

- Garantir le maintien des équipements existants et la création de nouveaux équipements nécessaires au quotidien des habitants
- Adapter les objectifs d'accueil de population aux capacités d'accueil des équipements existants et anticiper la création de nouveaux équipements au besoin
- Maintenir l'accessibilité des équipements pour tous
- Développer l'offre de soin de proximité
- Assurer le maintien des places d'accueil de jeunes enfants



Assurer une répartition juste et équitable des services et équipements de proximité





Temps d'échanges

Avez-vous des questions?

Des observations?

RÉVISION DU SCOT DU VAURAIS 14/11/2025 | 40